

JEU « LES JARDINS SOTHYS ® » REGLEMENT DES OPERATIONS

La société Sothys Auriac, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social Le Bourg, 19220 Auriac, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brive sous le numéro 452 699 010, organise un jeu (ci-après le « Jeu «Les Jardins Sothys® »») du 25 mars 2021 au 14 novembre 2021 (ci-après la « Période du Jeu «Les Jardins Sothys® »»).

Organisation du Jeu « Les Jardins Sothys®»

Ce Jeu «Les Jardins Sothys ® » gratuit et sans obligation d'achat ni de commande est ouvert à toute personne physique majeure cliente de l'établissement Les Jardins Sothys, à l'exception des membres du personnel de la société Sothys Auriac.

Pour participer au Jeu «Les Jardins Sothys ® », il suffit :

- de se procurer pendant la Période du Jeu «Les Jardins Sothys ® » un bulletin de participation au Jeu « Les Jardins Sothys ® » (ci-après le « Bulletin »), reproductible intégralement sur papier libre;
- de renseigner les champs obligatoires du Bulletin, suivis d'un astérisque (nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays) ;
- de déposer le Bulletin ainsi rempli, pendant la Période du Jeu « Les Jardins Sothys ® », dans les urnes prévues à cet effet aux Jardins Sothys ®.

Tout Bulletin incomplet et/ou présentant une anomalie (notamment : champs obligatoires non renseignés, adresse postale incorrecte) ne sera pas pris en considération.

La participation au Jeu « Les Jardins Sothys ® » est limitée à une personne par foyer.

Sothys Auriac se réserve expressément le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fraude sur ces points entraînera l'élimination du participant.

Il sera procédé à la désignation de trois gagnants.

Les gagnants seront désignés par le tirage au sort de trois bulletins de participation, effectué en la présence de Maître Tony Brachet, Huissier de Justice membre de la société SYSLAW, société d'huissiers de justice située à Brive la Gaillarde (19100), 8 avenue Alsace Lorraine, France.

Il sera également procédé au tirage au sort de trois bulletins complémentaires dans les conditions précitées.

En effet, dans le cas où un ou plusieurs des gagnant(s) seraient injoignable(s) par téléphone, une personne figurant sur la liste complémentaire, en débutant par la première personne tirée au sort jusqu'à la troisième, sera appelée.

De même, si un ou plusieurs des gagnant(s), n'auraient pas récupéré le Colissimo avec demande de signature comprenant ledit lot, et ce malgré deux présentations infructueuses, ce dernier sera attribué, à une personne figurant sur la liste complémentaire, en débutant par la première personne tirée au sort jusqu'à la troisième, après qu'elle ait été jointe avec succès par téléphone.

Si un lot n'a pu être remis ni au gagnant, ni à aucune des personnes figurant sur la liste complémentaire, il sera alors conservé par Sothys Auriac.

Le tirage au sort sera effectué dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de la Période du Jeu « Les Jardins Sothys® ».

Lots mis en jeu

Chacun des gagnants ci-dessus définis se verra remettre l'un des lots mis en jeu, dont la nature, le nombre exact et la valeur commerciale sont définis ci-après.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer.

Les lots attribués ne seront ni repris, ni échangés notamment contre leur valeur en espèces.

De manière générale, toute photographie, iconographie ou visuels représentant le lot ne constitue pas une représentation contractuelle du lot.

Les lots mis en jeu sont :

Lot n° 1 d'une valeur commerciale de 245 euros toutes taxes comprises :

Un billet une (1) personne pour un vol en montgolfière avec Corrèze Montgolfière (<https://www.montgolfiere.fr/>). Le départ se fera, selon le souhait du gagnant, depuis l'une des quatre bases Corrèze Montgolfière (Auriac en Corrèze, La région de Turenne/Collonges la Rouge/Curemonte en Corrèze, le bassin d'Objet en Corrèze ou Hautefort et son château en Dordogne). Le billet sera valable deux ans à compter de sa date d'émission.

Le lot offert au gagnant ne comprend pas les frais supplémentaires éventuellement liés à la jouissance du lot qui restent à la charge du gagnant (frais de déplacement, nourriture, boissons...)

Lot n°2 d'une valeur commerciale de 151,40 euros toutes taxes comprises :

Un fluide hydratant chanvre (30 ml), une EE crème orange sanguine (édition collector, 50 ml + ampoule 1,5 ml), une lotion visage calendula (200 ml), un baume démaquillant au camélia (85 ml), un fluide éclat à la grenade (50 ml), une crème douche vanille monoï (185 ml), un lait corps vanille monoï (125 ml) de marque BERNARD CASSIERE ®.

Lot n°3 d'une valeur commerciale de 122,50 euros toutes taxes comprises :

Un parfum d'ambiance collection calendula (100 ml), un mini baume nettoyant bio à la pensée sauvage (20 ml), un mini baume bio au calendula (20 ml), un concentré bio pâquerettes (30 ml), un savon calendula (100g) et un gommage bio à la noix (50 ml) de marque BEAUTY GARDEN ®.

Remise des lots

Les gagnants du Jeu « Les Jardins Sothys® » seront avertis par téléphone dans les 30 jours ouvrés suivant le tirage au sort et l'adresse postale sera confirmée à cette occasion.

Le lot sera envoyé aux Gagnants par Colissimo avec demande de signature à réception dans les 5 jours suivant l'appel fructueux.

En cas d'appel infructueux, une personne figurant sur la liste complémentaire sera contactée conformément aux dispositions exposées dans le présent règlement à l'article Organisation du Jeu « Les Jardins Sothys® ».

Le délai de 30 jours ne s'applique en aucun cas aux personnes tirées au sort figurant sur la liste complémentaire.

Données personnelles

Les participants au Jeu « Les Jardins Sothys ® » communiquent à cette occasion à Sothys Auriac leurs coordonnées ainsi que des informations personnelles les concernant. Le défaut de renseignement des champs obligatoires du Bulletin entraîne l'impossibilité de participer au tirage au sort.

Les informations ainsi collectées par Sothys Auriac pour améliorer la relation client. Elles pourront également être utilisées par elle-même et/ou par les sociétés Les Etangs d'Auriac et/ou La Ferme de Beauté, à des fins commerciales et marketing. Les participants ont la possibilité d'accepter ou de refuser de recevoir des informations et des offres commerciales de Sothys Auriac par tous moyens et notamment par voie électronique. Ces données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL ou la loi.

Toutefois, par leur participation au Jeu « Les Jardins Sothys® », les gagnants autorisent gracieusement et expressément Sothys Auriac à citer leurs nom, prénoms, département de résidence et utiliser leur image à des fins d'information ou de promotion pour toute opération publi-promotionnelle liée au Jeu « Les Jardins Sothys® » ou à tout autre jeu ou concours qui serait ultérieurement organisé par Sothys Auriac, et renoncent à tous droits et indemnités à ce titre.

Conformément à la Règlementation en vigueur, les participants au Jeu « Les Jardins Sothys® » disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement de leurs données personnelles qu'ils peuvent exercer en s'adressant par courrier à Sothys Auriac, Le Bourg 19220 Auriac.

Ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) en tant qu'autorité de contrôle.

Conformément à la règlementation en vigueur, toute demande doit être accompagnée de la photocopie ou d'un scan d'un titre d'identité portant la signature du demandeur et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera adressée dans un délai maximum de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

En cas d'exercice du droit d'opposition et/ou d'effacement des données les concernant avant le tirage au sort, la société Sothys Auriac sera dans l'impossibilité de gérer leur participation au jeu concours.

Par ailleurs, les participants ont la possibilité de retirer leur consentement à la collecte et au traitement de leurs données personnelles à tout moment.

Responsabilité

Sothys Auriac ne saurait être tenue responsable de la perte et/ou destruction des Bulletins due à des éléments de force majeure (feu, dégât des eaux, etc..) ou du fait de tiers (La Poste, etc..).

De même, Sothys Auriac ne saurait être tenue responsable du non acheminement d'un lot si le gagnant est injoignable pour quelque cause que ce soit (changement d'adresse, adresse erronée, etc...).

L'acceptation du lot par le gagnant exonère Sothys Auriac de toute responsabilité.

Ainsi, Sothys Auriac ne peut, en aucun cas, être tenue responsable, de tout désagrément, accident, préjudice moral, physique ou financier qui pourrait être causé pour quelque raison que ce soit par l'attribution du lot au gagnant. Le gagnant devra notamment faire son affaire personnelle de la souscription à toute police d'assurance nécessaire.

Acceptation du présent règlement

La participation au Jeu « Les Jardins Sothys ® » implique l'acceptation de manière pleine et entière, sans réserve par les participants du présent règlement dans son intégralité, matérialisée par le dépôt du Bulletin dans l'une des urnes prévue à cet effet aux Jardins Sothys ®, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

Dépôt et communication du présent règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la société SYSLAW, Huissiers de Justice à Brive la Gaillarde (19100), 8 avenue Alsace Lorraine, France.

Le règlement des opérations est adressé à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse suivante : Les Jardins Sothys, 10 rue Bernard Mas, 19220 Auriac, France.

Il est également disponible sur le site des Jardins Sothys ® à l'adresse suivante : www.lesjardinssothys.com

Réclamation

Toute réclamation relative au Jeu « Les Jardins Sothys ® » devra être adressée, au plus tard dans les quatre mois à compter de la date de clôture de la Période du Jeu « Les Jardins Sothys ® », à l'adresse suivante : Les Jardins Sothys, Le Bourg, 19220 Auriac, France.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations adressées au-delà de ce délai.

Droit applicable

Le présent Jeu « Les Jardins Sothys ® » ainsi que tout document y afférent sont régis par le droit français. Les juridictions françaises sont seules compétentes pour connaître de tout litige se rapportant directement ou indirectement au Jeu « Les Jardins Sothys ® ».

Nous contacter

Vous pouvez adresser vos questions ou commentaires relatifs à ce Jeu « Les Jardins Sothys ® » à l'adresse suivante : Les Jardins Sothys, 10 rue Bernard Mas, 19220 Auriac, France.